

Matières du tems. Juin 1709. 377
qu'il vendit au fils de Mr. le Comte de Medavi.

Celle de Bonnefons, Ordre de Citcaux, Diocèze de Cominges, à l'Abbé de Lansac Grand Vicair de Bayonne, un des plus doctes Ecclesiastiques du Royaume : la Maison de Lansac est très-distinguée en Guiene.

L'Abbaye de St. Leon de Toul, Ordre de St. Augustin, fut donnée à M. l'Abbé de Suze, neveu de feu Mr. l'Archevêque d'Auch de l'illustre Maison de la Baume de Suze en Dauphiné. Celle de Cendras Ordre de S. Benoit, Diocèze de Nîmes, à l'Abbé Fanti, cet Abbé est un des meilleurs Geomètres du Royaume.

Celle de St. Feriol d'Essonne à Château Thiery, Ordre de St. Augustin, Diocèze de Soissons, à l'Abbé de Villebreüil, proche parent de la belle M. de la Citardie, qui a épousé depuis peu Mr. le Comte de Monasterol Envoyé de Mr. l'Electeur de Baviere à la Cour de France. Celle de St. Aubert en regle, Diocèze de Cambray, Ordre de St Augustin, à Don Joseph Pouillaude Religieux d'une éminente vertu. &c.

III. Par Edit du mois d'Avril, qui fut Registré à la Cour des Monnoyes à Paris le 22. *Edit pour la fabrique des nouvelles especes d'or & d'argent.*
du même mois, le Roi déclare, que la quantité de Piaîtres & autres matieres d'or & d'argent, venus dans les Ports de France par le Commerce des Mers, avoit porté Sa Majesté d'écouter les propositions des Négociants, qui offroient de les porter aux Cours des Monnoyes, pour en fabriquer de nouvelles especes d'or & d'argent, si l'on vouloit leur en payer la valeur sur un pied rai-